

Pourquoi l'épargne solidaire attire de plus en plus les épargnants

Du 3 au 10 novembre, la Semaine de la finance solidaire braque les projecteurs sur une autre forme d'épargne, où la rentabilité attendue est d'abord sociale et environnementale.



La Tribune Infographie

La finance solidaire se porte bien. Alors que la plupart des placements sont emportés par la crise, cette épargne différente a encore vu ses encours progresser de plus de 30 % en 2010 pour atteindre 3,14 milliards d'euros, selon le dernier baromètre Finansol, un organisme qui labellise ces placements solidaires.

En deux ans, ces encours ont été multipliés par deux. Ils ont permis d'irriguer les structures solidaires à hauteur de 681 millions d'euros, contre 504 à la fin 2010. Le reste est investi de manière plus classique sur les marchés, au travers de livrets, d'assurance vie, ou de valeurs mobilières.

Pas la peine de chercher très loin les raisons de ce succès : il est principalement porté par les fonds d'épargne salariale, qui représentent désormais la moitié des encours solidaires. Depuis janvier 2010, tous les Plans d'épargne entreprise et Perco doivent en effet inclure au moins un fonds solidaire, de type 90/10 (lire plus bas) et de nombreuses entreprises ont choisi de transformer des fonds existants, en leur ajoutant une poche solidaire.

De ce fait, ce sont déjà des FCPE comportant des encours importants qui sont devenus solidaires du jour au lendemain et qui ont permis cette évolution fracassante. «Mais tous les produits progressent, se réjouit François de Witt, président de Finansol (lire ci-contre) et on estime désormais à 700 000 le nombre d'épargnants solidaires».

C'est un superbe résultat pour cette épargne qui n'entre pas dans les canons habituels de l'investissement. En effet, la finance solidaire sert à drainer des fonds vers des associations ou organismes qui n'ont pas vocation à faire des profits financiers.

Ce sont des structures, non cotées, qui privilégient l'utilité sociale et n'attendent pas des retours sur capitaux importants. On y trouve donc principalement des entreprises, associations ou coopératives d'insertion, de logement très social, de production d'énergies renouvelables ou d'agriculture biologique, de la micro-finance.

Selon Finansol, l'épargne solidaire a permis de créer ou consolider 34 000 emplois en 2010, et de loger ou reloger 2500 familles exclues du parc locatif.

Côté épargne, et après plusieurs années de crise, la finance solidaire ne manque pas non plus de charme.

Rentabilité faible

La rentabilité y est très faible ? lorsqu'elle existe -, mais à l'inverse des produits financiers classiques, la valeur est préservée. Il s'agit donc d'une forme d'investissement très sécuritaire, qui présente en outre l'avantage d'être décorellée des autres classes d'actifs. Et de plus en plus d'initiatives visent à la conjuguer avec de meilleures rentabilités.

L'engagement solidaire reste toutefois à géométrie variable selon la formule retenue. Il est limité dans les produits de partage qui organisent un don au profit d'associations, mais entier pour les personnes qui entrent au capital de ces organismes.

Entre les deux, les fonds 90/10 offrent un compromis intéressant, mais les marchés financiers « classiques » ne leur ont pas laissé la chance de l'exprimer.

4 cas décryptés

1 - Partage, le règne des livrets

Les placements de partage représentent le premier niveau de l'épargne solidaire : les investisseurs qui achètent un de ces produits s'engagent soit à reverser une partie des frais, soit à partager leurs gains avec une association qui profite ainsi de ressources à bon marché pour mener ses missions. L'épargne, elle, emprunte des chemins plus classiques et est en général placée de manière traditionnelle, hormis dans quelques livrets plus militants, comme le Livret Agir du Crédit Coopératif.

Dans ce domaine du partage, ce sont les livrets qui règnent. La Société Générale, avec sa déclinaison solidaire, le Crédit Mutuel avec le Livret pour les Autres, le Codevair des Banques Populaires ou le nouveau livret de la Maif en sont les témoins. Mais ce ne sont pas les seuls : certaines assurances vie,

comme à la Carac, des fonds collectifs, comme le FCP Faim et développement, entrent dans la même logique.

Ce mécanisme, s'il fait perdre une partie des gains de l'épargne, ouvre droit à un avantage fiscal en contrepartie : le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %, et de 75 % s'il est au profit d'une association offrant aide alimentaire, soins et hébergement aux démunis. Le prélèvement fiscal opéré sur les intérêts donnés est également réduit : 5 % au lieu de 19 %.

Attention à ne pas confondre avec le Livret de développement durable (ex-Codevi) : malgré son nom, il n'a rien de solidaire ni de durable... E. L.

2 - Épargne salariale, le boom du solidaire

90 % à 95 % de l'épargne investie de manière traditionnelle, souvent en actions et parfois en obligations, et 5 à 10 % investis dans des organismes solidaires : c'est le panachage proposé par les fonds 90/10. On les trouve principalement dans l'épargne salariale, sous forme de fonds communs de placement d'entreprises, mais aussi, sous forme de Sicav ou Fcp, dans les comptes titres et même dans quelques contrats d'assurance vie.

Les 5 à 10 % de la partie solidaire sont généralement investis dans des fonds qui prêtent à leur tour à des entreprises solidaires, ou bien orientés vers des organismes comme France Active. Avec son réseau national et sa société d'investissement, c'est le principal financeur solidaire de l'hexagone.

Côté performances, il s'agit toutefois des produits les plus volatils, à cause de leur exposition à 90 % aux marchés financiers classiques.

La forte baisse des bourses mondiales ne les a donc pas épargnés : tous affichent de fortes baisses depuis plusieurs années, malgré la stabilité de la part réfugiée dans les investissements solidaires. Le FCPE Amundi Label Actions solidaires, a ainsi abandonné 13 % de sa valeur sur un an et 28,7 % sur cinq ans (au 21/10). Mais son cousin Ideam Solidarités, plus récent et plus sécuritaire, n'a perdu que 2 % depuis le début de l'année. Il en existe donc pour tous les profils d'investisseur avec des performances qui se sont échelonnées de -1,8 à près de 10 % l'an dernier. E. L.

3 - Devenir actionnaire solidaire, l'engagement ultime

Parmi toutes les formes d'épargne solidaire, l'actionnariat représente à coup sûr la démarche la plus aboutie, puisque la totalité des sommes apportées vient gonfler les ressources de l'entreprise choisie, en lui permettant d'étendre ses activités.

C'est aussi celle qui permet d'engranger le plus gros avantage fiscal, car les sommes ainsi versées ouvrent droit à une réduction d'impôt de 22 % (dans la limite de 40.000 euros pour un couple et 20.000 pour un célibataire), soit un gain fiscal pouvant atteindre 8 800 euros cette année. Et dans certains cas, tout cela se double du versement d'un intérêt ou d'une revalorisation des actions ; ce qui permet de concilier utilité sociale et forte rentabilité globale.

Les entreprises solidaires qui ouvrent leur capital se situent dans des horizons très divers. Habitat & Humanisme utilise par exemple les sommes collectées pour acheter des biens où seront logées des personnes exclues, la foncière Terre de Liens investit son capital dans des terres agricoles qui sont louées à des agriculteurs s'engageant à faire du bio, la Nef s'en sert pour financer des activités professionnelles ou associatives à forte valeur ajoutée sociale.

Autonomie et Solidarité (insertion), Garrigue, Femu Qui ou Initiatives pour une économie solidaire (développement local), Phi Trust Partenaires (capital risque solidaire) représentent autant d'autres pistes pour entrer de plain pied dans cet univers. E. L.

4 - Micro-crédit, maxi coup de pouce

Un prêt de 200 euros pour permettre à une couturière cambodgienne ou camerounaise d'acheter une machine à coudre : grâce à Internet, rien n'est plus facile aujourd'hui que de donner un coup de pouce à des petits entrepreneurs de pays en développement n'ayant pas recours au crédit classique. Ce micro-crédit, qui se teinte parfois de micro-finance (financements plus importants pour des entreprises moyennes), peut être réalisé en direct, via des organismes comme Babyloan ou Veccus Microcrédit, avec lesquels vous choisissez vous-même les personnes qui bénéficieront de votre argent et de celui d'autres internautes solidaires.

Il est également accessible via des organismes ad-hoc qui se chargent eux-mêmes de prêter à des associations de micro-crédit dans les pays du Sud. Via des comptes courants, des apports en capital et des prêts sans intérêt, les associations CCFD-Terre Solidaire, Cofides Nord Sud, Ecidec, Entrepreneurs du monde ou Oikocrédit trouvent la matière première pour aider ceux qui en ont besoin.

Avec cette forme de solidarité, toute votre épargne est utilisée pour l'objectif affiché. Elle ne rapporte rien et les éventuels remboursements des capitaux apportés n'interviennent qu'après au moins un an.

Dans certains montages, vous pouvez aussi perdre une partie de votre argent si l'organisme de prêt devient défaillant. Un risque à regarder de près si vous tenez à préserver vos économies.

Interview de François de Witt, président de Finansol: « L'épargne solidaire, c'est une petite rentabilité, mais pour une grande utilité sociale »

L'épargne solidaire se développe à un bon rythme. Tout va-t-il pour le mieux dans cet univers?

Oui, mais il est possible de faire bien plus, car il existe encore d'innombrables initiatives solidaires, environnementales ou sociales, qui ne trouvent pas les fonds nécessaires pour éclore. Les « financeurs » solidaires, dont tout investisseur peut acheter des titres, sont en effet pour la plupart encore modestes. Pour ce qui est de l'univers des livrets, il y a eu des initiatives extrêmement positives comme celle de la Société Générale qui offre à tous ses clients la possibilité de rendre leurs livrets solidaires.

La crise a-t-elle affecté la rentabilité des placements solidaires?

Non. Les sommes sont de plus en plus souvent placées dans des billets à ordres émis par des entreprises solidaires, avec un intérêt annuel de 1 à 2 %. C'est une petite rentabilité, mais pour une grande utilité sociale. Elles n'ont pas été affectées par la baisse des marchés. En revanche, les fonds 90/10 qui sont en majeure partie investis en actions ont subi la chute des marchés. La part solidaire fait ici office de parachute, mais il n'est pas suffisant pour retourner la tendance. Dans l'avenir, les promoteurs d'épargne salariale devraient proposer des fonds plus sécuritaires, afin de favoriser les souscriptions des épargnants.

L'épargne solidaire est-elle exclusivement française ?

Non, c'est un domaine qui bouge dans toute l'Europe et la meilleure preuve en est l'initiative de Michel Barnier d'introduire dans l'Union des fonds orientés vers le financement des entreprises « sociales ». Cette initiative devrait se traduire par un projet de loi en 2012. Deux types de fonds verront le jour, le premier destiné au grand public avec une structure 90/10 et le second réservé à une clientèle avisée selon le modèle des fonds communs de placement à risque.